



RÈGLEMENT SPORTIF 2023

WATERLINE SPEED WATER CHALLENGE

1 - GENERAL	1
2 - ÉPREUVES	2
3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
4. ACCÈS AUX INSTALLATIONS	3
5 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ	3
6 - CLASSEMENT / PODIUM	4
7 - ANNULATION ET ENGAGEMENT	4
8 - RÉCLAMATION	5
9 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	5
10 - DROITS À L'IMAGE	5

OUTDOORMIX FESTIVAL

1 - GENERAL

L'Outdoormix Spring Festival met en place un Waterpark, un Duel Water et une zone d'initiation Slack Parc du vendredi 26 mai au lundi 29 mai 2023 au cœur du village événement. Cet événement est organisé par l'association loi 1901 We Are Hautes-Alpes, représentée par M. Brice Clovis, en qualité de co-président et l'association loi 1901 Alpline, représentée par M. LAXENAIRE Adrien.

Le présent règlement a pour objet de veiller à votre sécurité et à votre bien-être. Nous vous invitons à suivre le présent règlement et les recommandations suivantes :

2 - ÉPREUVES

L'épreuve de "WATERLINE SPEED WATER CHALLENGE" se déroulera le samedi 27 mai et le dimanche 28 mai 2023 sur le village Outdoormix Festival. Les concurrents s'affrontent lors d'un Duel de rapidité avec deux lignes de même distance. Il y a deux temps de compétition : les qualifications et la finale. Lors des qualifications, les concurrents doivent réaliser côte à côte, sur 2 slacklines distinctes, 1 aller de 30m en un minimum de temps. Le vainqueur de chaque duel est celui qui arrive le premier à la fin du parcours. S'il y a chute, le vainqueur est celui qui va le plus loin sur la slackline.

À l'issue de chaque duel de qualification, les vainqueurs entreront dans de nouvelles phases de duel. Les qualifications prennent fin lorsqu'il ne reste plus que 8 participants, qualifiés pour la finale.

Le même principe de duel de rapidité sera appliqué lors de la finale.

VENDREDI 26 MAI	Training libre : - 10h → 18h
SAMEDI 27 MAI	Duel Water : - Qualification 16h → 17h
DIMANCHE 28 MAI	Duel Water : - Finale 16h → 17h ➤ Podium 17h
LUNDI 29 MAI	Training libre : - 10h → 18h

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

OUTDOORMIX FESTIVAL



Le duel Waterline est ouvert à tous les compétiteurs, âgés d'au moins 16 ans, disposant d'une licence FFCAM ou d'un certificat médical pour la pratique de la slackline en compétition datant de moins d'un an. Pour toute inscription avec un certificat médical, des frais supplémentaires sont à prévoir pour l'achat d'une Carte découverte FFCAM à l'accueil de l'événement. Pour les non licenciés, la Carte découverte FFCAM permettra un accès au Slack Park et Waterpark de maximum 3 jours sur les 4 jours de festival. Si le participant non licencié ne souhaite pas s'acquitter d'une carte découverte, il devra signer une décharge de responsabilité en cas d'accident.

Toute inscription à l'épreuve de "Duel Waterline" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur le site Internet www.outdoormixfestival.com ou à l'accueil de l'événement), avoir fourni les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

4. ACCÈS AUX INSTALLATIONS

- Tout utilisateur devra s'être acquitté des frais d'entrée au Waterpark et au Slack Parc pour avoir accès aux waterlines du parc. (Voir les différents pass)
- Tout utilisateur devra récupérer son bracelet à l'accueil du village événement afin de pouvoir accéder aux waterlines du parc.
- Tout utilisateur est tenu de respecter à la fois les installations, les autres usagers et le personnel de l'organisation.
- Il est STRICTEMENT interdit de monter à deux personnes ou plus sur une Slackline/Waterline.
- Chaque utilisateur est responsable de soi et doit connaître son propre niveau.
- Les mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal dans l'intégralité du parc et surveillé à chaque montée sur une slackline/waterline.
- Il est recommandé aux usagers de ne pas laisser leurs effets personnels sans surveillance. L'organisation ne saurait être tenue pour responsable de la perte d'objets personnels en cas de négligence des usagers.
- L'organisation ne saurait être tenue pour responsable des conséquences dommageables pouvant survenir du fait d'une mauvaise utilisation du matériel mis à disposition.
- Toute dégradation du matériel pourra engager la responsabilité de l'auteur.
- Toute inobservation du présent règlement est susceptible d'entraîner une suppression de l'autorisation d'utiliser le matériel.
- Toute personne qui, par son comportement, trouble l'ordre public, perturbe l'organisation des diverses activités, porte atteinte aux bonnes mœurs, à l'hygiène, à la sécurité, pourra être expulsée immédiatement de la structure par l'organisateur et / ou par l'autorité compétente.

OUTDOORMIX FESTIVAL



5 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle de ses salariés et celle des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuelle accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers.

Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

6 - CLASSEMENT / PODIUM

À l'issue de l'épreuve, un podium récompensera les trois premiers de l'épreuve. Les différents classements établis en fonction des genres et âges des compétiteurs seront affichés en face de l'accueil du village événement. Des récompenses (lots) seront attribuées aux trois premiers sportifs d'après le classement général. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir. La présence des concurrents récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les prix ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

7 - ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve de "WATER CHALLENGE" et fermer le "SLACK PARC" et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à l'épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard et/ou le bracelet du compétiteur.

L'annulation d'une partie de l'épreuve est à la responsabilité du directeur de course.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Spring Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures, et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage

OUTDOORMIX FESTIVAL



ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

8 - RÉCLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 min après son arrivée. Les réclamations sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats.

9 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

10 - DROITS À L'IMAGE

Par sa participation au "Slack Parc" et/ou au "WATERLINE SPEED WATER CHALLENGE" du "OUTDOORMIX SPRING 2023", chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.